

Séance du 06 Mai 2014



Procès-verbal n° 04
Commune de Grézieu-la-Varenne
2014

MAI 2014



Procès-verbal du Conseil Municipal

Du 06 Mai 2014 - n° 05

CONVOCATION en date du **lundi vingt huit avril deux mille quatorze**, adressée à chaque Conseiller pour la tenue de la session qui aura lieu le **six mai deux mille quatorze**.

L'an deux mille quatorze, le six mai, à vingt heure trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Bernard ROMIER**, Maire, en suite de la convocation du **lundi vingt huit avril deux mille quatorze**.

PRÉSENTS :

Bernard ROMIER	MAIRE
Claudine ROCHE	ADJOINTE
Emilie SOLLIER	ADJOINTE
Jean-Luc DUVILLARD	ADJOINT
Jacques FORAT	ADJOINT
Monia FAYOLLE	ADJOINTE
Jean-Claude CORBIN	ADJOINT
Pierre GRATALOUP	ADJOINT

CONSEILLERS MUNICIPAUX :

BERTIN Eliane
BOUVET Patrick
CORBIN Jean-Claude
FLORY Stéfania
GRATALOUP Pierre
GUY Bernard
JERDON Sylvie
MEUNIER Laurence
POUSSE Anne-Virginie
PRADAT Eric
ROOSES Julie
SCARNA Mario
TORRES Renée

POUVOIRS :

- **Mr Jacques MEILHON** pouvoir à Mme Eliane BERTIN
 - **Mr Bruno RAMUS** pouvoir à Mr Bernard GUY
 - **Mme Murielle PERRIER** pouvoir à Mr Laurent FOUGEROUX
 - **Mr Eric BESSEY** pouvoir à Mme Emilie SOLLIER
 - **Mme Sophie MONTAGNIER** pouvoir à Mr Mario SCARNA
 - **Christian JULLIEN** pouvoir à Mr Bernard ROMIER
 - **Chantal VARAGNAT** pouvoir à Mme Renée TORRES
 - **Jean-Marc CHAPPAZ** pouvoir à Mr Jean-Luc DUVILLARD
 - **Béatrice BOULANGE** pouvoir à Mme Claudine ROCHE
 - **Stéfania FLORY** pouvoir à Mme Julie ROOSES
- (Stéfania FLORY arrivée à 20h48, Julie Rooses perd son pouvoir)

ABSENTS :

Ordre du Jour du Conseil Municipal du 06 Mai 2014 - 20h30

Bernard Romier : Je vous propose d'ouvrir la séance, je vous demande d'éteindre vos portables pour ne pas brouiller l'enregistrement même en vibreur. Je vous rappelle que la séance est enregistrée. Je vous présente Audrey qui va avoir le rôle que tenait Joëlle Poizat par le passé, qui va prendre le compte rendu du conseil municipal.

Les pouvoirs : Mr Jacques MEILHON donne pouvoir à Mme Eliane BERTIN, Mr Bruno RAMUS donne pouvoir à Mr Bernard GUY, Mme Murielle PERRIER donne pouvoir à Mr Laurent FOUGEROUX, Mr Eric BESSENAY donne pouvoir à Mme Emilie SOLLIER, Mme Sophie MONTAGNIER donne pouvoir à Mr Mario SCARNA, Christian JULLIEN donne pouvoir à Mr Bernard ROMIER, Chantal VARAGNAT donne pouvoir à Mme Renée TORRES, Jean-Marc CHAPPAZ donne pouvoir à Mr Jean-Luc DUVILLARD, Béatrice BOULANGE donne pouvoir à Mme Claudine ROCHE, Stéfania FLORY donne pouvoir à Mme Julie ROOSES sachant qu'on est 29, le quorum est à 15, on est largement bon : 19 et 10 pouvoirs. 19 et 10 ça fait bien 29. Le compte est bon.

1^{er} point à l'ordre du jour qui n'est pas marqué du coup, il faut qu'on désigne un secrétaire de séance

Bernard Romier : 1^{er} point à l'ordre du jour, secrétaire de séance. Qui est volontaire ? Sachant qu'il ou elle sera fortement assisté par Audrey.

Mario Scarna ? Personne ne s'y oppose ? Sachant que c'est d'une part enregistré, d'autre part il y a Audrey, d'autre part il y a Mario + Arminda qui prend des notes.

1° - Affaires Scolaires

Bernard Romier : 1^{er} point à l'ordre du jour : affaires scolaires en 2 parties. Présenté par Monia Fayolle.

Monia Fayolle : vous avez reçu un exemplaire du PEDT avec quelques coquilles, vous avez vu qu'il avait une page qui ne devait pas y être.

Modifications :

Page 2- paragraphe b : Mise à jour des effectifs pour la rentrée 2014 et 2 classes ouvertes en 2 ans.

Page 6- paragraphe 5 point a : pédibus organisé par le sou des écoles pour rejoindre une activité danse et pédibus organisé par le judo.

Page 9 : Modification horaire d'ouverture du portail soit à 13h15 ou à 13h30.

Page 13 : Monia FAYOLLE Adjointe à l'Enfance, l'Ecole, le Péricolaire et la Jeunesse.

Page 15 : à supprimer suite erreur document de travail annexé au document par erreur.

Eliane Bertin : Sur Grezieu on appelait le pédibus « Carapates » c'est abolit ? Ou on parle de pédibus ?

Monia Fayolle: Cela n'a rien à voir, c'est du transport associatif.

Eliane Bertin : ils ont un nom différent parce qu'ils sont associatifs ?

Monia Fayolle: En fait, je pense que pour l'instant, il n'y a pas vraiment de nom...

Eliane Bertin: C'est juste pour comprendre.

Monia Fayolle : Carapates, c'est vraiment pour aller à l'école alors que là, c'est une association qui organise un pédibus pour emmener des enfants à l'activité.

Eliane Bertin : Peuvent-ils avoir une appellation commune ?

Monia Fayolle: Oui, on pourra demander si les associations veulent bien l'appeler par le même nom.

Eliane Bertin : C'est le même principe en fait.

Monia Fayolle : honnêtement, je n'ai jamais entendu le nom Carapates.

Eliane Bertin : les panneaux où c'est écrit carapates sont devant l'école.

Monia Fayolle: les parents ne se le sont pas appropriés.

Eliane Bertin : oui je sais, pourtant on leur a bien présenté plusieurs fois.

Monia Fayolle: donc ensuite, vous avez le document sur les rythmes scolaires, qui vous présente les détails de ce qui va tourner autour du PEDT. Et donc Bernard vous invite à délibérer sur le PEDT. Il y avait quelques points à reprendre.

Page 5: fond d'amorçage de 50euros par enfant

Page 6: Reformulation des 6 axes du PEDT en fonction de ce qui avait été proposé par la commission école.

Page 8: Mercredi possibilité de restaurant scolaire de 12H à 13H30 uniquement.

Monia Fayolle : Je ne sais pas si tout le monde est au courant, le 25 avril, le ministre de l'éducation a proposé un assouplissement pour la réforme des rythmes scolaires, ce qui intéresse principalement Grezieu- La Varenne, ce serait de regrouper les TAP

donc Temps d'Activité Périscolaire de la réforme en 1 après midi au lieu de faire 45 minutes chaque soir donc suite à cette proposition du ministre de l'éducation, le soir même je rencontrais la directrice de circonscription et ensuite j'ai rencontré la directrice de l'école, et donc pour voir si éventuellement on pouvait proposer une possibilité de regrouper le vendredi après-midi les TAP.

De là, j'ai demandé aux enseignants et aux parents d'élèves des 2 fédérations leurs avis. J'ai eu leurs avis, leurs avis officiels, ils m'ont tous répondu, afin de pouvoir vous annoncer leurs avis ce soir.

Les enseignants pensent que l'assouplissement ne sera pas un mieux pour les enfants et qu'étant donné qu'on a beaucoup travaillé sur la mise en place d'horaires, ils ne voient pas l'intérêt de les modifier maintenant.

Les parents d'élèves FCPE eux aussi, mais pas tout à fait pour les mêmes raisons, ne sont pas pour mettre en place l'assouplissement, ils estiment que c'est important de garder tout le temps le même rythme, tous les jours, pour les enfants, et mettent en valeur le travail mis en avant par le comité de pilotage.

Les parents PEEP sont d'accords pour étudier la faisabilité le vendredi après-midi.

Voilà pour l'avis des enseignants et des parents d'élèves. Sinon, Sylvain Benassat pour l'organisation et Armina pour le chiffrage ont fait des petits scénarii. En fait, l'inquiétude de mettre en place l'assouplissement le vendredi après-midi serait que les enfants soient tous présents en collectivité le vendredi après-midi. Et si jamais les parents maintiennent les enfants, pour des contraintes professionnelles donc Sylvain Benassat a fait 3 scénarios suivant les effectifs présents, sachant qu'il y a 475 enfants à l'école

- 200 enfants → recrutement de 2 animateurs
- 300 enfants → recrutement de 9 animateurs
- 400 enfants → recrutement de 14 animateurs

Par rapport à la situation d'aujourd'hui, on revient toujours à la même inquiétude, on ne sait pas combien d'enfants vont fréquenter les TAP.

L'école va finir à 16h00. La grosse inconnue de 16h00 à 17h00, c'est le nombre d'enfants. Voilà pour la proposition et la réponse des différents partenaires. Est-ce que vous avez des questions avant de délibérer ?

Renée Torres : Moi j'ai une question : la mise en place du PEDT à la limite assouplit le nombre d'animateurs en fonction du nombre d'enfants puisque c'est un animateur pour 14 enfants ou un animateur pour 18 enfants ?

Monia Fayolle : pendant les TAP oui,

Renée Torres : dans le PEDT, 1 animateur pour 14 et un animateur pour 18 et je vois qu'il est marqué 2 types de versement de la PSO. Donc cela veut dire que la PSO sera moindre s'il y a moins d'animateurs ? Parce que, à la limite, ça voudrait dire ça ?!

Monia Fayolle : Ce que l'Etat nous propose c'est que pendant la partie TAP mais uniquement les TAP, nous serons subventionnés.

Renée Torres : oui j'ai bien compris mais est-ce que la PSO sera exactement au niveau d'aujourd'hui ou elle sera baissée ?

Monia Fayolle : Qu'est-ce que vous appelez la PSO ?

Renée Torres : La Prestation de Service Ordinaire que la CAF verse.

Monia Fayolle : Non, la CAF si on fait le PEDT va nous verser 50 centimes par enfant et par heure.

Renée Torres : Si on fait le PEDT, cela veut dire qu'on aura moins qu'avant, je pense que c'est ça.

Monia Fayolle : non, en plus

Renée Torres : Non je pense que c'est ça.

Monia Fayolle : non c'est en plus, nous ne sommes pas obligés de mettre en place un PEDT, nous le faisons pour proposer des activités de qualités aux enfants de Grezieu la Varenne.

Renée Torres : oui, mais si on touchait la PSO, c'est que déjà les activités étaient de qualités à Grezieu puisqu'on avait une convention avec Jeunesse et Sports.

Monia Fayolle : oui parce qu'on avait une convention Jeunesse et Sports, qu'on va garder, On veut avoir les 2. L'idée c'est d'avoir la PSO et le financement pour le PEDT.

Renée Torres : 2 types de versements de la PSO ordinaire... Mais vous venez de dire « selon qu'ils appliquent le taux d'encadrement en vigueur »

Monia Fayolle : oui, on aura le taux d'encadrement pour la garderie du matin...

Renée Torres : oui, puisqu'il n'y aura pas de TAP.

Monia Fayolle : et la garderie de 17h00 à 18h30. C'est dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, on nous propose des heures avec un taux d'encadrement expérimental que l'on peut utiliser si on met en place un PEDT et qui nous donne droit en plus de la CAF à 50 centimes par enfant.

Renée Torres : c'est le PEDT, mais c'est de la PSO dont je parle.

Monia Fayolle : oui, mais la PSO ne change pas

Renée Torres : je veux bien voir, mais bon peut être.

Renée Torres : 2ème question, cela veut dire que les TAP ne sont pas obligatoires ? Cela veut dire qu'un enfant n'est pas obligé de s'inscrire ?

Monia Fayolle : Le but de la réforme, à la base, c'est que les enfants aient 5 nouvelles matinées de cours. Le ministre l'a rappelé et il y tient beaucoup, et nous, sous l'impulsion de la directrice de l'école et du comité de pilotage, nous avons organisé la journée de classe en conséquence. C'est-à-dire, qu'il y a cours de 08h30 à 12h00 les matins donc ils ont vraiment des vraies matinées de cours et derrière le but c'est que s'ils le peuvent, ils sortent de la collectivité à partir de 16h00.

Eric Pradat : De 14h00 à 16h00 c'est ce que je voulais comprendre, donc ils ont bien leur matinée de cours.

Monia Fayolle: oui ils ont cours.

Eric Pradat : donc on ne fait les cours que le matin ?

Monia Fayolle : non, parce qu'il faut faire 24h00 de cours par semaine,

Eric Pradat : d'accord c'est parce qu'on doit faire 24h00 que l'on diminue ?

Monia Fayolle: On n'a pas changé le nombre d'heures, elles sont réparties sur 9 demi-journées au lieu de huit demi-journées.

Eric Pradat : j'ai cru qu'on supprimait les cours.

Monia Fayolle : non, en fait, le ministre a voulu rajouter une matinée de cours, car les apprentissages se font mieux l'après-midi.

Eric Pradat : Le matin

Monia Fayolle: oui, le matin, pardon

Bernard Romier : c'est le but essentiel de la réforme, de rajouter une matinée

Mario Scarna : de supprimer les cours l'après midi, ça demanderait une autre réforme, c'est-à-dire de réduire des vacances scolaires, pour ne plus avoir ces 24h00 par semaine.

Renée Torres : De diminuer les vacances scolaires, c'est bien dans l'assouplissement quand même.

Mario Scarna : C'est dans un avenir plus lointain, on se mettra peut-être au niveau des Allemands ou d'autres pays qui eux n'ont pas d'activités scolaires l'après-midi.

Eric Pradat : mais ils ont des vacances plus courtes.

Monia Fayolle : Pour répondre à Renée, l'assouplissement que propose le ministre c'est d'enlever 1h par semaine seulement donc 23h00 au lieu de 24h00 et honnêtement, pour nous, je ne vois pas ce que cela pourrait apporter aux enfants.

Renée Torres : oui peut-être, je n'ai pas étudié le dossier à fond.

Monia Fayolle : Suite à la mise en place de ces TAP, nous sommes dans l'obligation de modifier le Règlement Intérieur des activités périscolaires. Donc vous avez, c'est pareil, des petites modifications.

Le Règlement Intérieur est encore amené à être précisé, mais l'idée de ce soir c'est d'intégrer les TAP au règlement Intérieur.

Bernard Romier : donc Monia, tu es passée au petit b ?

Monia Fayolle : ah pardon, comme c'est lié, on boucle le Règlement intérieur pour le mettre en conformité avec le PEDT mais si tu veux...

Renée TORRES: Cela entraine-t-il une modification du contrat Jeunesse ?

Monia FAYOLLE: Le contrat Enfance jeunesse est géré par la CCVL. Aujourd'hui adopter le PEDT, cela veut dire que Grezieu se tourne résolument vers des activités de qualité pour les jeunes, pour les enfants de Grezieu et pourra obtenir un financement supplémentaire de la CAF, de 50 centimes pour uniquement les heures de TAP. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Bernard Romier : Sachant Monia qu'il est difficile de se prononcer sur une réorganisation des TAP sur le vendredi après midi ce soir. Il faudra réunir de nouveau le comité de pilotage.

Monia Fayolle : oui mais, si des personnes ont des avis sur l'assouplissement, on peut en parler ce soir. Je vous propose d'adopter le PEDT tel qu'il vous a été soumis. De toute façon à la rentrée de septembre 2015, on pourra éventuellement faire des ajustements.

Renée Torres : Le PEDT que vous mettez au vote de ce soir, il est pour un an ?

Monia Fayolle : Il est pour trois ans avec possibilité de l'amender annuellement.

Renée Torres : Un an renouvelable deux fois

Patrick Bouvet : Le vendredi après-midi les enfants pourront aller faire des TAP?

Monia Fayolle : Si jamais on étudiait l'assouplissement, l'idée ce serait que les TAP soient regroupées sur un après-midi et donc de faire des activités plus élaborées. Le risque aujourd'hui c'est que l'on ne sait pas combien d'enfants seront inscrits.

Patrick Bouvet : non, mais je parle du vendredi après-midi.

Monia Fayolle : Moi aussi. Si on fait l'assouplissement, ce ne sera plus un jour comme un autre.

Patrick Bouvet : Tout le monde a été interrogé ? Il faut savoir qu'il y a des parents qui travaillent tous les jours, donc on fait quoi des enfants ?

Bernard Romier : Sachant que, si on fait un regroupement des TAP sur le vendredi après-midi, cela nous obligerait à modifier les horaires de la semaine, donc les enfants finiraient à 16h30. Sachant que les horaires de la rentrée scolaire ont déjà été adoptés et validés par l'académie. Cela remettrait tout en cause. Il faudrait repartir à zéro.

Monia Fayolle : En fait, c'est la première question que j'ai posée à l'inspectrice le 25 avril, je lui ai dit : Est-ce que c'est faisable légalement ? Elle m'a dit si c'est une volonté de la commune et de ses différents partenaires c'est faisable. Par contre aujourd'hui, ce que je me rends compte, c'est que je constate que les enseignants ne sont pas pour cet assouplissement. Une fédération de parents d'élèves ne le souhaite pas non plus. Et je m'inquiète du nombre d'enfants alors accueilli.

Bernard Romier : Je voulais souligner, quand même, et c'est un avis personnel, on aurait pu croire que les enseignants n'ayant pas cours le vendredi après-midi seraient intéressés par la proposition. Il faut reconnaître qu'ils mettent en avant l'intérêt de l'enfant.

Monia Fayolle : Ce n'est pas la première fois, que l'on se rend compte que les enseignants de Grezieu regardent vraiment l'intérêt de l'enfant en priorité.

Bernard Romier : D'autres questions ? Monia quelle est la signification du projet PEDT ?

Monia Fayolle : Projet Educatif Territorial.

Bernard Romier : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Sachant que sur le projet qui vous a été soumis de PEDT, à la page 3, il y a une inversion du quotient familial par rapport au tarif horaire.

Monia Fayolle : La nouveauté est la tarification à la demi-heure. L'idée pour la municipalité c'est que les parents n'hésitent pas à venir chercher leurs enfants.

Quotient familial	Tarif
< ou égal à 650.....	0,75 euros
de 651 à 1500 inclus.	0,83 euros
> 1500.....	0,88 euros

Bernard Romier : D'autres questions ou remarques? On verra après les conséquences sur règlement intérieur au point suivant.
On va revenir à la délibération. Hormis les vus et les considérants, après en avoir délibéré,

- **ARTICLE 1 : CONFIRME** la nécessité de mettre en place un projet éducatif territoriale;
- **ARTICLE 2 : VALIDE** les orientations du Projet Educatif Territorial (PEDT) et les modalités d'application et de tarification du PEDT présenté.
- **ARTICLE 3 : APPROUVE le nouveau Règlement intérieur du PEDT**
- **ARTICLE 4 : AUTORISE** le Maire à soumettre et à contractualiser avec la CAF le PEDT susvisé.

Arrivée à 20h48 de Stéfania Flory. Julie Rooses perd son pouvoir

Voilà pour ces 3 articles concernant le PEDT.

Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 6

Qui est pour : 23

1° - Affaires Scolaires

a- Modification du règlement intérieur des services périscolaires

Monia Fayolle : Le règlement intérieur qu'on vous soumet ce soir, est susceptible d'évoluer puisqu'il devra intégrer le règlement intérieur de l'école, qui sera soumis au conseil d'école du 26 mai. Il est fort possible que nous ayons encore des modifications à faire en juillet. Par contre, il est important aujourd'hui de le voter parce qu'il va permettre, aux parents de se préinscrire pour la rentrée prochaine.

Page 2- Horaires services périscolaires : ouverture du portail à 13h15 ou à 13h30.

Page 3- point 1 restaurant scolaire : modification horaire surveillance par le personnel municipal entre 12h00 et 14h05.

Page 4- point 3 TAP : Ajout horaire TAP de 16h00 à 17h00.

Page 5- Point 5 Inscriptions : ajout « Inscription par temps scolaires, entre chaque vacances scolaires, soit en moyenne par cycle de 6 semaines »

Page 6- Point 6 Désinscriptions : Ajout « 4 jours ouvrés pour les TAP réglementés »

Page 7- Point 1 Facturation : Ajout « Facturation à la demi-heure. Chaque demi-heure entamée est due. »

Donc les modifications proposées, ce soir, au Règlement Intérieur, sont en liaison avec les TAP. La grosse différence, c'est que quelqu'un qui veut inscrire son enfant à la garderie classique peut l'inscrire 48h00 à l'avance, pour un TAP, il faudra qu'il inscrive son enfant 4 jours ouvrés à l'avance et si c'est un TAP réglementé,

ce sera pour un cycle de 6 semaines, il faut que l'on soit sûrs d'avoir les enfants sur l'ensemble du cycle.

Bernard Romier : Je fais le candide, je pars du principe que nous sommes aujourd'hui le jour de la rentrée scolaire. Concernant les nouvelles modalités d'inscriptions, cela veut dire que, pour un cycle de 6 semaines de TAP, entre les vacances et les prochaines, il faut que les parents s'inscrivent 4 jours avant la rentrée scolaire ?

Julie ROOSES : Avant les vacances.

Monia Fayolle : Oui, en jours ouvrés afin que les services municipaux puissent organiser les TAP en amont.

Julie Rooses : J'ai une question par rapport à cela. Les inscriptions vont être ouvertes à une date précise. Pourra-t-on s'inscrire pour la période entre février et pâques ? Ou est-ce que cela sera ouvert un mois avant ?

Monia Fayolle : Je pense que l'inscription se fera d'abord pour les vacances de la Toussaint.

Julie Rooses : C'est surtout pour qu'il y ait un mouvement d'enfants.

Monia Fayolle : Il va y avoir 2 sortes d'activités, les activités plébiscitées par les enfants, celles-ci seront maintenues à chaque cycle et, il y aura les activités saisonnières, par exemple si on met en place un potager, on va plutôt le faire sur le printemps, ou peut-être l'activité culinaire sera peut-être plus l'hiver, voilà, il va y avoir des activités saisonnières et d'autres qui seront répétitives à chaque cycle de vacances.

Bernard Romier : D'autres questions concernant les modifications du Règlement Intérieur ? On vous propose d'accepter et d'adopter les modifications apportées au règlement du temps périscolaire, du restaurant scolaire, garderie périscolaire études surveillées et TAP »

23 VOIX POUR

6 VOIX ABSTENTION

0 CONTRE

2° - Décision modificative budget N°2 : versement d'une subvention exceptionnelle

Laurent Fougeroux : Les amis de la tour ronde organisent pour la commémoration du centenaire de la guerre 14-18 une manifestation les 13&14 septembre. Pour cette manifestation, ils vont faire venir un campement, avec présentation des équipements des soldats avec l'association des soldats 14-18 de la Somme, donc ils viennent de la Somme. Les soldats seront en tenue, Françaises, Anglaises,

Australiennes, différents corps de métiers, infirmières, cantinières, etc.. Ça représente 10-12 personnes à peu près. Ils organisent aussi un défilé avec les militaires et la fanfare de Vaugneray en direction du cimetière. Il y aura un dépôt de gerbe au monument aux morts et après retour sous la halle avec une aubade donnée par la fanfare de Vaugneray et un vin d'honneur. La visite se fera sur la journée, départ du défilé à partir 17h00 à 19h30 concert de carillon et à 20h00 concert à l'église avec le pastoral accordéon, orgue et sonores de cornemuse. Le 14 septembre, ils organisent le repas des poilus, tout le monde peut s'inscrire. Sachant que pour les inscriptions, on donnera les informations dans le bulletin. Cette association organise tout cela les 13 et 14 septembre, sachant que pour financer une grosse partie de cette manifestation, ils organisent notamment la brocante ce dimanche. Dans la mesure où l'association gère totalement la manifestation, nous vous proposons de leur verser une subvention pour les soutenir dans cette manifestation.

Bernard Romier : La subvention s'élève à la somme de 1900€

Laurent Fougeroux : Sachant que le déplacement, plus les véhicules et la manifestations coûtent de mémoire 1862€.

Claudine Roche : C'est juste la prestation du groupe qui représente cette somme ?

Bernard Romier : Des questions sur le principe ? Après on verra la partie budgétaire. Après les explications de Laurent, on vous propose de voter cette somme en subvention et d'adopter la décision modificative suivant :

Délibération :

Fonctionnement recettes :

7411 -Dotation forfaitaire + 1.900,00 euros

Fonctionnement dépenses :

6574 -Subvention de fonctionnement aux associations + 1.900,00 euros

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré par 29 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

ACCORDE une subvention de 1.900 euros à l'association communale « les amis de la Tour Ronde » afin d'organiser le centenaire de la première guerre mondiale.

VOTE la décision modificative au budget telle que détaillée ci-dessus

Merci pour eux.

3°- Patrimoine : convention-servitude de tréfonds chemin de la Morellière

Bernard Romier : Point N°3 qu'on a appelé Patrimoine Jean Luc ?

Jean-Luc Duvillard : Il s'agit d'accorder à Mr le Maire la possibilité d'établir une servitude de tréfonds chemin de la Morellière, ce chemin étant très en pente et arrive sur une cuvette et surtout les eaux pluviales se déversent avant le petit pont qui est au bas du chemin de la Morellière ce qui implique qu'en cas de fortes crues il y a des inondations fréquentes. On profite de la réfection de la route de Bordeaux pour faire des travaux à savoir de dévier, de collecter ces eaux en fond du chemin de la Morellière et de les envoyer en aval de ce pont pour éviter l'engorgement et donc l'inondation. Ces 88 mètres de canalisations de diamètre 600 passent par 2 terrains donc il faut faire une servitude de tréfonds pour faire passer notre canalisation.

Bernard Romier : Des questions ?

Patrick Bouvet : Un nettoyage du lit de la Chaudanne ?

Jean-Luc Duvillard : Au niveau de l'endroit où va se jeter la future canalisation il est prévu du mini enrochement pour éviter le limonage du fond de la rivière sachant que la rivière est elle-même gérée par le sagyrc qui est le syndicat de gestion du bassin classique.

Patrick Bouvet : D'accord

Barnard Romier : D'autres questions, je vous propose de modifier légèrement le projet de la délibération dans la partie objet « Etablissement d'une servitude de tréfonds, pas de passage » Je vous propose de voter pour :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte et toutes pièces se rapportant à la constitution de la servitude de tréfonds, autorisant le passage en terrains privés six rue de la Morellière (parcelles B 1639 et B 1640) d'une canalisation d'évacuation des eaux pluviales, au profit de la commune de Grezieu la Varenne.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à négocier toutes clauses pour la constitution de cette servitude.
- **DECIDE** que la constitution de cette servitude sera formalisée par acte notarié.
- **PRECISE** que les frais d'acte et autres accessoires seront à la charge de la commune de Grezieu-la-Varenne.
- **PRECISE** que la somme correspondante est inscrite au budget 2014.
- **PRECISE** que la constitution de cette servitude ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor conformément aux dispositions de l'article 1042 du Code général des impôts.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Pour tout ce que j'ai lu avec la précision demandée par Eric :

29 VOIX POUR
0 VOIX ABSTENTION
0 CONTRE

4° - Personnel : Création d'un poste en besoin occasionnel

Bernard Romier : C'est un débat qui a déjà eu lieu dans le passé, il y a quelques mois en commission « personnel », c'est vrai que les

personnes de la voirie, notamment des espaces verts ont un surplus de travail, avec la création des espaces publics il faudra un jour s'interroger à la création d'un poste, ce qui fait que depuis 2 années, la commune a décidé de créer à plein temps, à partir du mois d'avril un poste en besoin occasionnel. Ce que l'on vous propose encore une fois cette année, sachant je vous le disais que ce dossier avec les finances qui en résultent a été débattu en commission personnel et inscrit budgets 2014. Pour une durée de trois mois renouvelable 1 mois, dans la note c'est juste.
Mario Scarna : Création d'un poste à temps complet d'une durée de 3 mois renouvelable un mois.

Bernard Romier : C'est bien 1 mois

Renée Torres : c'est la même chose que l'année précédente jusqu'en septembre ?

Bernard Romier : non d'avril, parce que au mois d'aout il y a les congés et on ne veut pas remplacer les congés. (Avril mai juin et juillet)

Renée Torres : au mois d'aout les fleurs n'auront pas d'eau

Jean-Luc Duvillard : les charges de tonte de gazon au mois d'aout sont bien inférieures à celle des mois d'avril et de mai ;

Bernard Romier : On fait au plus juste sachant qu'un jour avec les différents espaces publics se posera la question de création d'un poste.

Bernard Romier : Délibération

« Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 article 3 alinéa 2, permettant au Maire de solliciter de son Conseil Municipal l'autorisation de faire appel à un agent contractuel à temps complet pour pallier à un besoin occasionnel pour une période limitée à trois mois renouvelable d'une durée d'un mois,

Vu que le Maire précise que cet agent percevrait la rémunération horaire correspondant à l'échelle 3 du grade d'Adjoint technique 2^{ème} classe 1^{er} échelon, majoré de l'indemnité de résidence et du supplément familial correspondant à sa situation,

Vu l'avis positif de la commission « personnel » réunie en décembre 2013

Décide

- de créer un poste à temps complet de 35h, afin de pallier au besoin occasionnel lié à la période estivale, pour une période limitée à trois mois renouvelable un mois.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier et à en déterminer le besoin.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré PAR

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 28

5° - Désignation d'un délégué « aux Emeraudes »

Information : Etablissement d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes

EHPAD « Les Emeraudes »

C'est une Maison de retraite et foyer-logement

Propriété du SIPAG (Syndicat Intercommunal Pour la Personne Agée)

Etablissement géré par l'AGEPA (Association des Gestion de l'Etablissement pour Personnes Agées) - Gestion associative à but non lucratif.

Cet établissement accueille :

- un service de 12 chambres individuelles pour l'accueil des personnes souffrant de troubles de la désorientation
- 29 chambres individuelles et 10 chambres doubles réparties sur 2 étages pour l'accueil des personnes âgées qui ne peuvent assumer seules les actes essentiels de la vie.
- Foyer-logement : 22 studios d'une superficie moyenne de 30m² pour l'accueil des personnes valides de plus de 60 ans.

La commune étant membre du SIPAG, il appartient au conseil municipal de désigner en son sein, conformément aux statuts « des Emeraudes » un délégué titulaire pour siéger au conseil syndical dudit syndicat.

Bernard Romier : Eliane tu veux dire un mot des Emeraudes

Eliane Bertin : oui je veux bien d'autant plus que dans la note récapitulative sur le verso il est écrit, hébergement de personnes dépendantes, OK, par contre c'est une maison de retraite ou il y a des modification en cours, et je vous expliquerai, mais c'est plus la propriété du SIPAG, il y a une convention, aujourd'hui la propriété est le bien immobilier de la commune Vaugneray il y a eu une convention qui a été signée ou l'association de gestion AGEPA gère le bien immobilier et donc paye un loyer tous les ans la commune de Vaugneray.

Arminda : mais le SIPAG reste propriétaire

Eliane Bertin : Non le SIPAG a fait un transfert selon un bail « emphytéotique »

Arminda : oui mais il garde l'abusus et cède l'usus et le fructus. .

Eliane Bertin : oui mais le propriétaire ne gère plus les biens immobiliers. Bon le SIPAG n'a plus d'interférences dans la gestion immobilière. Il y aura des modifications, travaux prévus en cours

d'acceptation pour mettre à jour les normes de sécurité on va faire en sorte pour être plus sûr de la dépendance et du soin. Il faut que la maison soit modifiée pour que ça se fasse, On a bon espoir que les travaux commencent en septembre. Il y a eu des demandes supplémentaires du « 10 », ou on pensait pouvoir attaquer les travaux tout de suite, en fait ils ont demandé à ce que l'établissement soit mis en sécurité sur l'ensemble y compris la partie actuelle donc on est obligé de le faire en plusieurs tranches par rapport à l'extension donc ça décale un petit peu mais c'est en bonne voie

Bernard Guy : Qui prend en charge les travaux ?

Eliane Bertin : Justement les travaux sont pris en charge par l'association de gestion du bien immobilier donc l'AGEPA c'est pour ça on est plus propriétaire mais on gère quand même le bien immobilier sachant également, je ne sais pas si vous connaissez l'établissement, mais il y a une partie qui est non-occupée depuis X années qui est vers l'orangerie tout en haut, ce bâtiment en cours d'étude pour en faire éventuellement des logements pour couple qui ont une personne d'Alzheimer pour pouvoir les accompagner dans des structures de logement mais avec une salle spécialisée sur place et des soins c'est en étude actuellement et ce serait un bien pour l'association puisque ce serait un revenu qui viendrait supplémentaire alors qu'aujourd'hui ce bien est vide ça se ferait avec Eco-Logis. Ca c'est en études, pour vous donner les dernières nouvelles en date.

Sachez aussi qu'au niveau du résultat comptable, puisqu'on a eu une assemblée générale le 16 avril, le résultat comptable de 2013 se termine avec excédent de 1928€, ce qui fait un résultat cumulé sur, de 320 826€ avec une trésorerie de 971 000€ je vous passe les centimes donc ça veut dire que l'association se porte pas trop mal dans la mesure où les 971 000 concerne les cautions versées par les familles pour 177000euros, il y a 1 mois et demi de soins, donc en fait, si aujourd'hui l'association s'arrêtait, on a un mois et demi de trésorerie pour pouvoir fonctionner donc y'a pas de risque de pénurie de non fonctionnement sachant aussi qu'au 31 décembre, nous avons :

75% des résidents sur le canton de Vaugneray (13% Grezieu, 19% Vaugneray et 11% Pollionay)

10% sur Brindas

11% Canton de Tassin

Et 15% sur les autres communes et Lyon.

Il y a également aujourd'hui un âge moyen, ce qu'il faut savoir c'est que l'âge a bien reculé, puisqu'aujourd'hui l'âge moyen en

EPHAD est de 88,8 ans et qu'au niveau des sexes, messieurs 22% et mesdames on est à 78%.

Durée moyenne de séjour : pas tout à fait 5 ans

Aujourd'hui, il y a 48 salariés. Et aujourd'hui nous avons 61 résidents en EPHAD et 22 en logement.

Stéfania Flory : Il y a un accueil de jour ?

Eliane Bertin : Oui, mais aujourd'hui la difficulté des Emeraudes au niveau de l'accueil c'est que le foyer logement dont les travaux vont être importants parce qu'ils avaient beaucoup de chambres à 2 lits, ce qui n'est plus aujourd'hui la demande, et donc les travaux vont permettre aussi de faire des chambres individuelles ou alors qui puissent communiquer mais de façon à répondre à la modification de l'âge moyen parce que au départ l'âge moyen c'était 75 ans, on est à 88 ans, c'est pas les mêmes soins. Aujourd'hui tous les résidents ont des besoins de soins alors que jusqu'à présent ils n'en n'avaient pas tous besoin, On est plus sur des fin de vie et des activités de soins très importantes. Vous avez également une cellule pour les personnes qui sont désorientées et là il y a 2 salariés à temps plein en permanence pour accueillir ces personnes là. Voilà un bref résumé de la situation.

Bernard Romier : Après les explications d'Eliane Bertin, on passe à la délibération.

1 titulaire, pas de suppléant. Est-ce qu'il y a des candidats ?
Eliane. Je propose de voter à main levée

« VU le Code des Collectivités Territoriales régissant l'élection des délégués des Communes et particulièrement les articles L 5211-7 - L5211-8 - L5212-7

Vu les statuts « des Emeraudes » indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire de la commune auprès « des Emeraudes ».

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Se porte candidat titulaire : Eliane BERTIN

-

Au Premier tour de scrutin et suite au dépouillement :

Eliane BERTIN ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé délégué titulaire »

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 28

Eliane Bertin : je vous propose c'est à chaque conseil, au même titre que les syndicats c'est de vous faire un petit compte rendu.

Eric : c'est écrit 10/04 sur la délibération

Bernard Romier : Ah oui, séance du 06 mai 2014

Eliane Bertin, Au conseil d'Administration, je représente la commune de Grezieu il ya les élus, et les personnes qui ne sont pas élues qui peuvent se présenter à l'assemblée générale qui sont des personnes qui ont envie de s'investir. Il suffit de soumettre sa candidature au président : Christian Jullien.

Bernard : Quand

Eliane : on attendait que toutes les communes aient répondu pour nommer leur délégué pour le faire donc Mai Juin

6° - Jury d'assises

Pour terminer les délibérations, point N°6, il faut qu'on désigne 12 personnes jury d'assises. Le tribunal trie la liste. Certaines d'entre elles pourront éventuellement participer au jury d'assises. Il faut que les personnes aient 23 ans au 1^{er} janvier 2015. Il nous faudrait bureau, centaines, dizaines, unités. Je vais appeler.

« Le Conseil Municipal est informé du courrier de la Préfecture relatif à l'établissement des listes préparatoires à la liste annuelle du Jury d'assises - année 2015 -

Le procédé pour le tirage au sort consiste à utiliser la commande d'extraction des jurés intégrée dans le logiciel élection.

Pour GREZIEU LA VARENNE, douze personnes doivent être retenues. Ces personnes doivent être âgées de 23 ans minimum au 1^{er} janvier de l'année civile 2015.

Sont désignés selon les listes électorales : »

Bureaux	Numéro	Nom
2	541	Monsieur PIQUET Sébastien Gabriel Pierre
2	652	Madame TISSOT épouse GARNIER Geneviève Ginette
5	684	Madame SERAILLE Mireille Jeanne Antoinette
5	814	Madame MICHAUDON Claire
1	762	Monsieur VENET David
3	451	Madame NAIR Caroline
4	612	Monsieur SAVIOUX Jean-Marc Stéphane Emile
4	609	Madame SATRE Isabelle
5	847	Madame HORESNYI Gaelle Anna Perrine
2	400	Monsieur LAMY PERRET Daniel Paul
1	326	Monsieur GABET Thierry David
3	480	Madame PEREZ épouse LE TOQUIN Catherine

Point sur le calendrier : Prochain Conseil Municipal le 20 juin 2014 à 20h30

Fin de séance 22h15

Bernard ROMIER,
Maire de Grézieu-la-Varenne